

Le 21 février 2018

JORF n°0025 du 31 janvier 2018

Texte n°23

**Arrêté du 19 janvier 2018 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant une concentration élevée d'habitat ancien dégradé prévue à l'article 199 ter viciés du code général des impôts**

NOR: TERV1706701A

ELI:<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/1/19/TERV1706701A/jo/texte>

Le ministre de la cohésion des territoires et la ministre de la culture,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 199 ter viciés ;

Vu la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 modifiée d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, notamment son article 9-1 ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 3 et 5 ;

Vu le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ;

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu la délibération n° 2016-30 du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du 29 novembre 2016,

Arrêtent :

**Article 1**

Pour l'application de l'article 2 bis du I de l'article 199 ter viciés du code général des impôts, les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant une concentration élevée d'habitat ancien dégradé et faisant l'objet d'une convention pluriannuelle prévue à l'article 10-3 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 susvisée sont ceux figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

Les délimitations des quartiers concernés sont consultables et téléchargeables auprès du Commissariat général à l'égalité des territoires, 5, rue Pleyel, 93200 Saint-Denis ([www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)) et sur le Géoportail ([www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)).

Lorsque la limite d'un quartier correspond à une voie publique, elle est réputée suivre l'axe central de cette voie.

## Article 2

Le commissaire général à l'égalité des territoires et le directeur général des patrimoines sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

## Annexe

### ANNEXE

#### LISTE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE PRÉSENTANT UNE CONCENTRATION ÉLEVÉE D'HABITAT ANCIEN DÉGRADÉ PRÉVUE À L'ARTICLE 199 TER VICIÉS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

CODE QUARTIER (cf. Décret n° 2015-1138)	DEPARTEMENT	COMMUNES CONCERNEES (cf. Décret n° 2015-1138)	QUARTIERS (cf. Décret n° 2015-1138)
QP006005	06	Grasse	Grand Centre
QP007002	07	Le Teil	Coeur de Ville
QP009002	09	Foix	Centre Ancien
QP009003	09	Pamiers	Centre Ancien - La Gloriette
QP013013	13	Tarascon	Centre Historique - Ferrages
QP013024	13	Port-de-Bouc	Les Aigues Douces
QP013032	13	Marseille 3e, 1er, 2e, 14e, 6e et 15e	Centre Ville Canet Arnavaux Jean

		arrondissements	Jaurès
QP013058	13	Marseille 15e et 2e arrondissements	La Cabucelle
QP018004	18	Vierzon	Clos du Roy - Centre Ville - Vierzon
QP026001	26	Romans-sur-Isère	Centre Ancien
QP029008	29	Brest	Queliverzan Pontaniou
QP030001	30	Alès	Près Saint Jean-Cévennes-Tamaris-Cauvel-la Royale-Rochebelle-Centre ville
QP034001	34	Béziers	Centre Ville
QP034019	34	Agde	Centre Ville
QP034021	34	Lunel	Centre et Périphérie
QP038024	38	Vienne	Vallée de Gère
QP042008	42	Rive-de-Gier	Centre Ville
QP042009	42	Saint-Chamond	Centre Ville
QP042012	42	Saint-Étienne	Tarentaise Beaubrun
QP059019	59	Maubeuge, Hautmont, Louvroil, Neuf-Mesnil	Quartier Intercommunal Sous-Le Bois Montplaisir Rue D'Hautmont
QP059050	59	Denain, Douchy-les-Mines, Louches	Centre
QP059074	59	Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes	Secteur Sud
QP059082	59	Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix	Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau-Croix Bas

			Saint Pierre
QP062037	62	Saint-Omer	Quai du commerce - Saint Sépulcre
QP062055	62	Calais	Fort Nieulay - Cailloux - Saint-Pierre
QP063007	63	Thiers	Centre Ancien
QP066008	66	Perpignan	Quartier Centre Ancien
QP068005	68	Mulhouse	Péricentre
QP069004	69	Givors	Centre
QP075012	75	Paris 18e arrondissement	Goutte d'Or
QP076014	76	Elbeuf	Centre Ville
QP079003	79	Niort	Pontreau Colline Saint André
QP082003	82	Moissac	Centre Ville
QP083009	83	La Seyne-sur-Mer	Centre Ville
QP083016	83	Toulon	Centre Ville
QP085004	85	Fontenay-le-Comte	Centre - Moulins Liots
QP092001	92	Clichy	Bac D'Asnières - Beaujon
QP093023	93	Pantin, Le Pré-Saint-Gervais	Sept Arpents - Stalingrad
QP093024	93	Pantin	Quatre Chemins
QP093028	93	Aubervilliers, La Courneuve, Saint-Denis	Franc Moisin - Cosmonautes - Cristino Garcia - Landy
QP093039	93	Saint-Denis	Grand Centre - Sémard
QP093045	93	Saint-Ouen	Michelet - Les Puces - Debain

QP093048	93	Stains	Centre Elargi
QP095004	95	Argenteuil, Bezons	Brigadières - Henri Barbusse
QP095038	95	Villiers-le-Bel	Village - Le Puits La Marlière - Derrière Les Murs de Monseigneur
QP971014	971	Les Abymes, Pointe-à-Pitre	Chemin Neuf Carénage Darboussier
QP972001	972	Fort-de-France,	Quartiers Ouest
QP972002	972	Fort-de-France,	Quartiers Sainte-Thérèse - Bon Air
QP973005	973	Cayenne,	De Gaulle
QP973007	973	Cayenne,	Galmot
QP973008	973	Cayenne,	Village Chinois
QP973012	973	Cayenne,	Centre-Ville Marché
QP973028	973	Saint-Laurent-du-Maroni,	Centre Ville

Fait le 19 janvier 2018.

Le ministre de la cohésion des territoires,

Pour le ministre et par délégation :

Le commissaire général délégué à l'égalité des territoires, directeur de la ville et de la cohésion urbaine,

S. Jallet

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général des patrimoines

V. Berjot